

**PAR COURRIEL ET
DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Le 3 octobre 2024

Me Carolina Rinfret
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande de fixation des tarifs et des conditions d'H.Q. dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (années 2025-2026)

N/D : UPA-30

V/D : R-4270-2024

Chère consœur,

Nous souhaitons aviser la Régie de l'énergie que l'Union des producteurs agricoles ne participera pas aux travaux de la phase 1 dans le dossier en objet, contrairement à ce qui avait été annoncé dans notre demande d'intervention.

Aussi, et comme requis par la Régie dans sa décision procédurale D-2024-097, rendue le 16 septembre 2024, vous trouverez en pièce jointe le budget de participation révisé de l'Union des producteurs agricoles, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Vous constaterez que le nom de Me Rémi Jolicoeur de notre étude a été ajouté puisqu'il pourrait substituer la soussignée en tout ou en partie durant les travaux de la Régie, sans aucun impact sur le budget.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

BHLF Avocats


Marie-Andrée Hotte, avocate

p. j.

c. c. Madame Isabelle Bouffard (UPA)

M. David Tougas (UPA)

Me Simon Turmel (Hydro-Québec)